

Aide au remplissage de l'annexe environnementale et correctifs

Les nouvelles maquettes budgétaires ont été publiées le 13/01/2025. La préparation des budgets 2025 et des comptes 2024 est désormais possible. En cas de difficulté, veuillez vous rapprocher de votre éditeur.

Afin de vous accompagner dans la préparation des maquettes, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- **L'annexe « Impact pour la transition écologique » est maintenant disponible** pour les CA et CFU 2024. Vous trouverez via ce lien une [aide pour la confection de l'annexe](#) sur la [page dédiée à l'annexe environnementale](#).

- **Un correctif a été déployé le lundi 20 janvier 2025 pour résoudre une anomalie survenue lors du contrôle des documents budgétaires**, le détail des imputations en erreur ne s'affichaient pas. Il est nécessaire de relancer le contrôle du flux pour que le rapport soit affiché.

- **Plusieurs comptes par nature sont subdivisés au 1er janvier 2025. Il s'agit en particulier du compte 637 en M57x** et des comptes 131, 1318, 1319, 13918, 1687 et 703 en M4x. Une difficulté de paramétrage conduit à ce que le rapport d'anomalie lève une erreur sur ces comptes lorsque des réalisations sont présentes sur ces imputations pour le budget 2024. Cela peut conduire à des difficultés d'affichage pour le budget de l'exercice précédent. Un correctif sera prochainement déployé.

Dans l'attente, il convient de reporter les réalisations sur un compte réglementaire en 2025 lorsque cela est possible lors de la génération du flux depuis le progiciel, ou bien préciser l'origine applicative de l'écart dans la délibération accompagnant le budget. Les services préfectoraux seront par ailleurs informés de cette difficulté.



Se désinscrire